



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-01_25032024-DE



République Française
Département du Nord

Publié le : 11 Avril 2024 à 15:25

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2024

OBJET : N° 1

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

**INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 19 Mars 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M. MOAMMIN
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CAFEDE qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIMPERE qui a donné procuration à MME DELEVALLÉE
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme CHATELAIN
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme LIÉNARD
M. SIEGLER qui a donné procuration à MME LABADENS
M. VAILLANT qui a donné procuration à MME DROBINOHA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Dossier CM
Delib. Approuvées
D.M.E
Recette
E. Parent (Maire)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS :

Décision n°2024-1 : Décision portant acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie par la Ville, délivrée le 04 août 2000, appartenant à Mr MARTEL Jean-Luc, établissement « le Michelet », pour la somme de 3000€.

Décision n°2024-2 : La Ville de Cambrai met à disposition sous la forme d'un commodat, à titre gratuit pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2024, à l'association BIO-CAMBRESIS les parcelles agricoles potagères sur Cambrai.

Décision n°2024-3 : Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer au public des représentations du spectacle « LES YEUX DE TAQQI », les lundi 5 février, mardi 6 février et mercredi 7 février 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-4 : Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « OUBLI-MOI », le jeudi 11 avril 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-5 : Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « LA DELICATESSE », le vendredi 23 février 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-6 : Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « LE MONDE DU SILENCE GUEULE !!! », le lundi 11 mars 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-7 : Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « LADY AGATHA », le vendredi 9 mars 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-8 : Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « CLAUDIO CAPEO », le samedi 6 avril 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-9 : Annule et remplace la décision n°124 de l'année 2023. Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « SOLUS AMOR » les samedis 23 mars à 20h30 et dimanche 24 mars à 16H au théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-10 : Annule et remplace la décision n°54 de l'année 2023. Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « TOUT LE MONDE SAVAIT » le jeudi 1^{er} février 2024 au théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-11 : La mise à disposition de l'emplacement n°2 situé au sous-sol du 1 rue du Général Frère à Mme DELVAL Catherine est annulée dans toutes ses clauses et conditions à partir du 01 mars 2024.

Décision n°2024-12 : Le bail en date du 26 octobre 2021 fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 4 rue Neuve à Madame Eva VERMEULEN « MAISON AURORA » est minoré de 50% pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024. Le loyer mensuel est fixé pour cette période à 233.77€.

Décision n°2024-13 : Dans le cadre du programme culturel, il y a lieu de proposer au public une représentation du spectacle « YURI BUENAVENTURA », le vendredi 31 mai 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-14 : La décision en date du 13 mars 2018 fixant les conditions de mise à disposition à Madame Bernadette ORIA, d'un immeuble à usage d'habitation, situé 15 rue Raymond Gernez, est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2024. Le loyer mensuel est fixé à 298.27€.

Décision n°2024-15 : La mise à disposition de l'emplacement de parking 7, dans le garage situé au sous-sol du 1 rue du Général Frère, au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est reconduite dans toutes ses clauses et conditions à partir du 01 avril 2024, à titre gratuit.

Décision n°2024-16 : La mise à disposition d'une salle au rdc de l'ancienne école primaire Jean Jaurès rue Lafayette à l'association « Miniature Créatif Cambrésiens » est reconduite dans toutes ses clauses et conditions à partir du 01 avril 2024, à titre gratuit.

Décision n°2024-17 : La mise à disposition d'un emplacement de parking, dans le garage situé au sous-sol du 1 rue du Général Frère, à Mr Adrien LEMAIRE, est reconduite dans toutes ses clauses et conditions à partir du 01 avril 2024. Le loyer mensuel est fixé à 60.38€.

Décision n°2024-18 : La décision en date du 06 janvier 2023 fixant les conditions de mise à disposition à Madame Maryline BLOTTIERE, d'un immeuble à usage d'habitation, situé 12 rue Jean Mermoz, est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2024. Le loyer mensuel est fixé à 465.72€.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-01_25032024-DE

S²LO

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Publié le : 11 Avril 2024 à 15:25

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMETS

Le Maire de Cambrai
François-Xavier VILLAIN